



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 17585

Texte de la question

M. Philippe Duron souhaite attirer l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur la pénurie de médecins dans les spécialités d'anesthésiologie et d'obstétrique. En effet, le nombre de diplômés « anesthésistes-réanimateurs » s'établirait désormais à environ 125 par année alors que l'examen de la structure par âge des anesthésistes en fonction révèle que le flux de sortie de la spécialité atteindrait 150 en l'an 2000 et dépasserait 300 en 2005. La même situation peut être observée en gynécologie-obstétrique, spécialité dont les effectifs devraient décroître dès 2003. La désaffection pour ces spécialités dont la pratique professionnelle est particulièrement pénible et engage un fort niveau de responsabilité individuelle commence à se faire cruellement sentir, surtout dans les hôpitaux périphériques, et ne peut avoir, à très court terme, que des répercussions importantes sur la qualité des soins dispensés et la sécurité due aux patients. Certains hôpitaux, notamment en Basse-Normandie, connaissent d'ores et déjà de graves difficultés de fonctionnement en raison du manque d'anesthésistes. Par exemple, des médecins anesthésistes du CHRU de Caen (Calvados) sont amenés à assurer des gardes à l'hôpital de Cherbourg (Manche). Conscient des actions menées par les services de M. le secrétaire d'Etat à la santé dans ce domaine, et en particulier de l'étude entreprise, l'année dernière, en concertation avec les représentants de la profession, il lui demande de lui indiquer les mesures qu'il entend prendre à court terme pour résoudre ces difficultés et celles qu'il envisage d'adopter à moyen terme pour rendre plus attractives les spécialités en question et ainsi éviter la crise annoncée des effectifs.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Duron](#)

Circonscription : Calvados (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17585

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 juillet 1998, page 4111